



## ARRÊTE MUNICIPAL N° 7/2019 DE RESTRICTION DE CIRCULATION ET D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune d'ATTICHES,  
Vu le Code Général des Collectivités Locales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes,  
Vu la demande présentée par la Société EHTP-ARRAS – TSA 70011 chez SOGELINK 69134 DARDILLY Cédex.  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Du lundi 18 au vendredi 22 Février 2019, en raison de travaux pour la réalisation d'un nouveau branchement d'assainissement, la circulation sera restreinte et le stationnement interdit dans la Rue Henri Dhennin au niveau du n° 65.

**Article 2 :** L'entreprise chargée de l'exécution des travaux assurera sous sa pleine et entière responsabilité, l'installation et le maintien de la signalisation et de la pré signalisation de chantier, pendant toute la durée des travaux.

L'entreprise s'engage également à remettre la voirie à l'état identique d'avant la réalisation des travaux.

**Article 3 :** la fourniture et la pose des panneaux de signalisation sont placées sous l'entière responsabilité des organisateurs.

**Article 4 :** Pendant la durée de ces travaux, l'organisation de la circulation sur la voie devra être respectée de la façon suivante :

- circulation alternée par feux tricolores
- vitesse limitée à 30 km/heure
- défense de stationner, de s'arrêter et dépassement interdit au droit du chantier

**Article 5 :** Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour ampliation :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PHALEMPIN (59)
- aux Agents de la Surveillance de la Voie Publique de la commune d'ATTICHES (59)
- au Conseil Régional Hauts-de-France – service circulation à LILLE (59)
- au Directeur de la Sté ESTERRA - 1<sup>ère</sup> Avenue - Port de Santes à SANTES (59)
- au Directeur de la Société EHTP – à DARDILLY (69)

Fait à ATTICHES, le 11 Février 2019

Le Maire,  
Luc FOUTRY

POUR LE MAIRE  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

